Inauguration du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire François Lemarchand

jeudi 4 mai à 17h30

3 rue du Moulin des Champs

27500 Pont-Audemer

En présence de :

Simon BARBE
Préfet de l'Eure

Thomas DEROCHE
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Normandie

Francis COUREL
Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

Julie BARENTON-GUILLAS
Vice-présidente en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, du Numérique et de la Santé Région Normandie

Alexandre RASSAËRT
Président du Département de l'Eure

Alexis DARMOIS
Maire de Pont-Audemer
Vice-Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION NORMANDIE

UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

DÉPARTEMENT DE L'EURE en Normandie

ars Agence Régionale de Santé Normandie

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE communauté de communes

Ville de Pont-Audemer

CONSTRUCTION D'UN PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL AMBULATOIRE

Afin d'améliorer l'offre de soins du territoire
Rue du Moulin des Champs

Le PSLA a pour vocation de **conforter une offre de soins de qualité** et suffisante pour répondre aux attentes du territoire. Un territoire qui ne parvient pas à proposer une offre de soins adaptée, perd de son attractivité tant au niveau des particuliers que des entreprises. Au même titre que l'offre d'éducation, de services, de commerces ou d'emplois, le territoire doit afficher une offre en matière de santé, il y va de son attractivité et donc de son développement.
Le PSLA est la réponse retenue par un grand nombre de territoires afin de **permettre à une offre de santé de se maintenir et de se développer** sur les territoires déficitaires. Cet outil répond aux attentes des professionnels qui ne souhaitent plus travailler de façon isolée.

Le programme du projet du PSLA regroupe des **activités professionnelles libérales** (médecins généralistes, infirmières, dentistes, kinésithérapeutes, diététicienne, ergothérapeute, sagefemme) ainsi que les services Hospitalisation à domicile (HAD et SSIAD de l'hôpital de Pont Audemer. Ces activités se développent au sein du même bâtiment, en simple rdc.

La Communauté de communes a été maître d'ouvrage de cette opération, elle a donc construit et financé, avec les partenaires, cet équipement. Une fois réalisé, la Communauté de communes a choisi de louer les locaux du PSLA aux professionnels de santé, par l'intermédiaire de baux professionnels.

Un projet établi en 2020, un chantier lancé au debut de l'année 2021 et réception en 2022.

La démographie médicale sur le territoire de vie-santé de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est préoccupante depuis quelques années et **cette situation difficile s'est accélérée ces dernières années, faisant basculer le territoire de vie-santé de la Communauté de Communes en zone prioritaire (départ en retraite de professionnels de santé sans remplacement pour certains).** Les chiffres produits par l'ARS en 2019 en témoignent : 46,4 Médecins Généralistes (MG) pour 100000 habitants (en comparaison de : 60 MG/100000 Habitants dans l'Eure, 80 MG/100000 Habitants pour la Normandie, 70 MG/100000 Habitants pour le territoire de vie-santé de Beuzeville, 67 MG/100000 Habitants pour le territoire de vie-santé de Bourg-Achard). Par ailleurs, l'âge médian des médecins du territoire de vie-santé de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle se situe autour de 51 ans. Même si cette valeur médiane est plus basse que la valeur médiane régionale (55 ans), cela reste élevé.

Dans ce contexte tendu, la démarche « PSLA » (Pôle de Santé Libéral Ambulatoire) a été initiée par un médecin généraliste fin 2016 face aux difficultés d'attirer de nouveaux confrères sur le territoire. La collectivité a immédiatement répondu favorablement afin d'accompagner cette réflexion. En octobre 2017, le Président, Michel LEROUX, a lancé officiellement le projet et la Communauté de Communes a missionné un cabinet d'ingénierie qui s'est chargé d'accompagner les professionnels de santé dans l'écriture du projet de santé du territoire.

Les anciens bâtiments Colombe, Fauvette et Mésange ont été démolis en 2019 par l'EPF pour libérer le terrain dont la Communauté de Communes a fait l'acquisition via une convention EPF Normandie.

En fin de travaux, la voirie rue du Moulin des Champs a été entièrement refaite : structure, tapis, trottoirs, mobilier urbains (hors enrobé) avec une prise en charge par la Ville de Pont-Audemer.

LES RAISONS DE LA MISE EN PLACE DU P.S.L.A

• Nécessité d'attirer de nouveaux professionnels de santé (Zone d'Intervention Prioritaire)
• Permettre aux professionnels de santé de travailler plus facilement ensemble et notamment :

- Les Libéraux entre eux
- Les Libéraux avec le Centre Hospitalier de Pont-Audemer,
- Les Libéraux avec les autres partenaires (CLIC, structures médico-sociales, …)
- Répondre au mieux aux besoins des patients (poly-pathologies, remplacements, …)
- Travailler ensemble sur les besoins de santé du territoire (diabète, obésité, sevrage hypnotique, troubles du langage chez l'enfant, …)

LES ENJEUX DU P.S.L.A

Pérenniser une offre de soins de qualité :
▪ Organiser une prise en charge globale autour des besoins du patient en favorisant la concertation et la coordination entre les professionnels de santé.
▪ Contribuer à la prévention, à la promotion de la santé et à l'éducation sanitaire sur le territoire.
▪ Proposer une organisation attractive afin d'accueillir de nouveaux praticiens.

Il s'agit d'un bâtiment de plain-pied, d'une surface de 1330 m2 environ sur une parcelle de 4000 m2.

Projet intégré au CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021.

Programme : L'opération comprend :

✓ Des consultations médicales et paramédicales au sein de 6 cabinets de médecins généralistes ; le service HAD et le SSIAD ; un cabinet dentaire avec deux fauteuils ; un cabinet de deux infirmiers ; un cabinet de trois kinésithérapeutes ; un cabinet pour une sage-femme ; un cabinet pour une ergothérapeute ; un cabinet pour accueillir une diététicienne ; un bureau de passage pour le CLIC ; un cabinet pour accueillir un/une orthophoniste ; une salle pour la télé médecine ; un bureau coordinateur ; des locaux communs (accueil général, studio, local déchet, salle de pause et de réunion, un local informatique, un local ménage) ; des sanitaires et des salles d'attente répartis sur environ 963m² SU ;

✓ Des circulations pour une surface estimée à 302 m² (environ 30 % de la SU) ;

✓ 50 places de parking environ à proximité immédiate du pôle de santé ;

✓ Des places de parking PMR conformément à la règlementation prévue à l'entrée du pôle de santé.

✓ Cette opération permet le regroupement des professionnels de santé dans un seul bâtiment de plain-pied, tout en tenant compte des liaisons à privilégier entre certaines entités.

✓ Proximité des six cabinets de médecins généralistes avec une salle d'attente pour 3 cabinets ;

✓ Proximité et liaison entre le HAD et le SSIAD. En plus de l'accès principal du PSLA, le HAD/SSIAD détient un accès privatif avec digicode nécessaire pour les livraisons de médicaments (pas de salle d'attente) ;

✓ Le cabinet dentaire a sa propre salle d'attente ;

✓ Proximité du cabinet de l'ergothérapeute et du cabinet d'infirmier qui mutualise leur salle d'attente ;

✓ Le cabinet des kinésithérapeutes a sa propre salle d'attente ;

✓ Proximité des cabinets de l'orthophoniste, de la sage-femme et du cabinet du diététicien qui mutualise leur salle d'attente ;

✓ 5 blocs sanitaires : Un bloc sanitaires médecins, un bloc sanitaires ergothérapeutes et infirmier, un bloc sanitaires kinésithérapeutes, un bloc sanitaires dentistes, un bloc sanitaires orthophonistes, sage-femme et diététicien. Chaque bloc sanitaire est composé d'un sanitaire homme / un sanitaire femme ;

✓ 3 blocs sanitaires hommes pour les patients et 3 blocs sanitaires femmes pour les patients, répartis judicieusement au sein du PSLA.

✓ L'accessibilité PMR est prise en compte pour l'ensemble de ces espaces.

LES ENTREPRISES

EN'ACT

PIEUX OUEST SAS

SPIE BATIGNOLLES NORD

SARL ROCHER

ROUEN ETANCHE

MONGRENIER

SM BATIMENT

JPV BÂTIMENT

ELAIRGIE SAS SANICHAUFFAGE

TEAM RESEAUX

NECHIRVAN CONSTRUCTION

SOCIETE ROUENNAISE
DE PEINTURE

REVNOR

SRTP

FINANCEMENT

- Subvention ÉTAT DSNIL
- Subvention ÉTAT FNADT
- Subvention RÉGION NORMANDIE
- Subvention FONDS EUROPÉEN FEADER
- Subvention DÉPARTEMENT DE L'EURE

BUDGET TOTAL DU PROJET P.S.L.A = 2 654 872,38€ HT

CONTACT

Service Communication
02 32 41 81 48
communication@ccpavr.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION NORMANDIE

UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

DÉPARTEMENT DE L'EURE en Normandie

ars Agence Régionale de Santé Normandie

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE communauté de communes

Ville de Pont-Audemer